Nordiq Canada
Politique sur la gestion des risques

Politique

Juin 2021

nordiq
CANADA

Table des matières

Préambule 3
But 3
Principes 4
Portée et autorité - Gestionnaire des risques 4
Politique 5
Tolérance aux risques 5
Engagement 6
Procédures 7
Rapport et communication 10
Assurances 11

NORDIQ CANADA
POLITIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES

Préambule

1. Nordiq Canada s'est engagé à gérer les risques en s'assurant que ses décisions et ses actions reflètent les normes établies et les valeurs organisationnelles.

But

2. Le but de la présente politique est de fournir une déclaration sur la façon dont les risques sont gérés. En général, Nordiq Canada voit la gestion des risques comme une approche globale qui permet d'améliorer les performances organisationnelles.

3. Cette politique a d'autres objectifs, notamment :

    a) Renforcer la compréhension de la gestion des risques en tant qu'approche large qui va plus loin que la simple prévention de poursuites et de pertes financières.
    b) Exercer une fonction pédagogique pour les membres du personnel et du conseil d'administration.
    c) À long terme, contribuer à améliorer une « culture de gestion des risques » au sein de Nordiq Canada.

4. Au bout du compte, une bonne gestion des risques apporte les bénéfices suivants :

    a) Prévenir ou diminuer les blessures ou les pertes des participants, bénévoles et membres du personnel.
    b) Aider à protéger Nordiq Canada contre les litiges injustifiés.
    c) Assurer la conformité de Nordiq Canada avec les lois, règles et normes applicables.
    d) Améliorer la qualité et la pertinence des programmes et services offerts par Nordiq Canada à ses participants/inscrits, partenaires et commanditaires.
    e) Faire la promotion des pratiques améliorées de gestions des affaires et des ressources humaines.

f) Améliorer l'image de marque et la réputation de Nordiq Canada dans la communauté.

g) Globalement, améliorer la capacité de Nordiq Canada à atteindre ses objectifs stratégiques.

Principes

5. Les principes de gestion des risques de l'Organisation internationale de normalisation (ISO 31000:2009E) sont :

   a) La gestion des risques crée et protège la valeur
   b) La gestion des risques est intégrée à toutes les activités de l'organisme
   c) La gestion des risques fait partie du processus de prise de décision
   d) La gestion des risques tient compte explicitement de toutes incertitudes
   e) La gestion des risques est systématique, structurée et en temps opportun
   f) La gestion des risques est basée sur les meilleures informations disponibles
   g) La gestion des risques est adaptée
   h) La gestion des risques tient compte des facteurs humains et culturels
   i) La gestion des risques est transparente et inclusive
   j) La gestion des risques est dynamique, itérative et réactive aux changements
   k) La gestion des risques facilite l'amélioration continue de l'organisation

Portée et autorité - Gestionnaire des risques

6. Le ou la chef de direction est le ou la gestionnaire des risques désigné(e) de Nordiq Canada et est responsable de la mise en œuvre, l'entretien et la communication de la présente politique. Cette politique s'applique à toutes les décisions et les activités entreprises au nom de Nordiq Canada.

Politique

7. Nordiq Canada prend les engagements suivants :

    a) Les activités et événements tiennent compte des principes de gestion des risques.
    b) Des étapes systématiques et explicites sont prises pour identifier, évaluer, gérer et communiquer les risques auxquels l'organisation doit faire face en temps opportun.
    c) Les stratégies d'atténuation des risques sont raisonnables et reflètent les normes raisonnables de soins en toute circonstance (lorsqu'une norme de soins est déterminée par des normes écrites/publiées, les pratiques de l'industrie, la jurisprudence et le bon sens).

8. Nordiq Canada reconnaît que la gestion des risques est une activité vaste et les responsabilités la concernant sont partagées. Les directeurs, responsables, membres du personnel et bénévoles ont un devoir continu de mettre en place les mesures appropriées dans les limites de l'autorité qui leur est accordée et d'identifier, d'évaluer, de gérer et de communiquer les risques à ceux dont ils relèvent incluant, sans s'y limiter, le ou la gestionnaire des risques.

Tolérance aux risques

9. L'« importance d'un risque » fait référence à la combinaison de la probabilité qu'un risque ait lieu et des conséquences s'il se produit.

10. Probabilité (P)

    a) Peu probable – peu de risque de se produire; se produit aux 5 ans.
    b) Possible – a autant de risque d'arriver que de ne pas arriver; se produit tous les ans.
    c) Probable – a plus de risque d'arriver que de ne pas arriver; se produit une fois par mois.
    d) Presque certain – va sûrement arriver; se produit une fois par semaine.

11. Conséquence (C)

    a) Mineure – va affecter l'atteinte des objectifs, mais peut se régler avec des ajustements internes mineurs.
    b) Modérée – aura des conséquences sur certains aspects de l'atteinte des objectifs et demande d'apporter des modifications aux stratégies ou à la prestation du programme, ce qui pourrait occasionner un délai ou une augmentation des coûts.
    c) Grave – va gravement affecter l'atteinte des objectifs et demande du temps, des ressources, de l'argent et une réflexion.
    d) Catastrophique – aura des conséquences débilitantes sur l'atteinte des objectifs; le personnel et le conseil d'administration doivent consacrer des ressources à temps plein pour gérer la situation.

Engagement

12. Les risques sont identifiés par les dirigeants et le personnel en continu. Les risques allant de mineurs à modérés sont gérés par le ou la gestionnaire des risques et figurent dans les documents des programmes.

13. Les risques graves ou catastrophiques qui se produisent sont traités de la façon suivante :

    a) Si un risque **grave** est identifié, il doit être signalé au (à la) président(e) ou au (à la) chef de direction dans les 48 heures suivantes. La personne doit prendre toutes les mesures raisonnables pour gérer le risque incluant, sans s'y limiter, demander conseil à la direction, consulter des experts externes, etc. Lorsque la personne croit que le risque est réglé ou en train d'être réglé, le conseil d'administration doit en être avisé par le moyen le plus approprié, qui dépend de la nature du risque; ce moyen peut être l'émission d'un document, un partage à la prochaine réunion ou la convocation d'une réunion du conseil d'administration pour informer le conseil du risque.
    b) Si un risque **catastrophique** est identifié, le (la) président(e) doit être contacté(e) immédiatement. Le (la) président(e) et le (la) chef de direction doivent déterminer

l'action la plus appropriée et, si pertinent, convoquer une réunion du conseil d'administration dans les 48 heures suivantes. Il convient que des facteurs peuvent empêcher le déroulement de la procédure, incluant les différences de fuseau horaire, la disponibilité, la nature du risque, etc. Tous les efforts raisonnables doivent être faits pour gérer le risque au moment où il se produit incluant, sans s'y limiter, demander conseil à des partenaires internes, à d'autres membres de la direction ou à des experts externes.

Procédures

14. La gestion des risques compte trois étapes :

    a) Identifier les risques potentiels avec une approche informée et une analyse du milieu.
    b) Évaluer l'importance du risque en tenant compte des probabilités et des conséquences.
    c) Développer et mettre en œuvre des mesures pour gérer les risques importants en diminuant leur probabilité, leurs conséquences ou les deux.

15. Les risques peuvent provenir de plusieurs catégories d'activités de Nordiq Canada. Les catégories suivantes seront utilisées pour identifier les risques :

    a) **Risques opérationnels/de programme**

    Risques liés au développement, à la sanction et à la mise en œuvre des programmes; gestion des ressources humaines, incluant le personnel et les bénévoles; capacité organisationnelle de répondre aux attentes des membres et des intervenants.

    Les risques de technologie et propriété intellectuelle liés à l'achat, la location, l'utilisation et l'entreposage du matériel et des logiciels, des programmes, des données, des registres, des informations incluant la protection de tous les biens de propriété intellectuelle.

    b) **Risques de conformité**

Risques liés au non-respect des lois et règles existantes concernant l'emploi, la confidentialité et la sécurité en milieu de travail. Comprend également le respect des politiques antidopage et des normes de Sport Canada ou autres agences concernant le financement et l'imputabilité, ainsi que la réalisation des obligations contractuelles.

c) **Risques liés à la communication**

Risques liés aux communications internes ou externes, aux systèmes de gestion des informations, à la gestion de crise, aux relations médiatiques, à la gestion de l'image et de la réputation, aux opportunités manquées de promouvoir et de tirer parti des résultats fructueux, à la gestion de la propriété intellectuelle, aux opportunités et aux pièges sur les médias sociaux et à la confidentialité.

d) **Risques externes**

Risques qui ne sont pas directement contrôlés par l'organisation, comme les cadres de financement du gouvernement et autres agences; les relations avec les gouvernements, l'organisation des Jeux et les fédérations internationales; les menaces/risques pour la sécurité, l'implication dans les partenariats avec d'autres sports; les décisions et exigences par rapport à l'organisation d'événement; les changements de priorités politiques.

e) **Risques de gouvernance**

Risques liés à la clarté des rôles et responsabilités, la prise de décision et la supervision, la structure organisationnelle et la performance; la gestion des différends et des conflits d'intérêts, la planification pour la diversité et la relève du conseil d'administration et des comités, la rétention des connaissances organisationnelle, rester au courant des tendances qui touchent Nordiq Canada.

f) **Risques financiers**

Risques liés au suivi et aux rapports des finances, la flexibilité pour contrôler et diriger les fonds, attirer et retenir les commanditaires, les taux de change,

l'investissement et la gestion des fonds de réserve, la protection des sources de revenus, la viabilité financière à long terme.

g) **Santé et sécurité des athlètes**

Risques liés à la sécurité des athlètes, à l'abus et/ou au harcèlement des athlètes, à l'environnement d'entraînement ou de compétition, à l'équipement et à l'entraînement progressif des athlètes.

16. Tous les risques rencontrés par Nordiq Canada peuvent être réglés par l'une ou plusieurs des quatre stratégies générales suivantes :

    a) ***Conserver*** le risque – aucune mesure n'est prise, car la probabilité et les conséquences sont faibles. Il est aussi possible que le risque soit inhérent à la pratique de l'activité et qu'il soit donc accepté dans son état actuel.
    b) ***Atténuer*** le risque – des mesures sont prises pour diminuer la probabilité du risque et/ou ses conséquences potentielles, comme l'amélioration de la planification, des politiques, de la prestation, de la supervision ou de l'éducation.
    c) ***Transférer*** le risque – accepter le niveau de risque, mais le transférer en partie ou en totalité à d'autres grâce à des assurances, des formulaires de renonciation ou autres contrats d'affaires.
    d) ***Éviter*** le risque – éliminer le risque en évitant l'activité qui cause le risque. En d'autres mots, décider de NE PAS faire quelque chose ou éliminer une activité ou une initiative.

17. Les stratégies générales ci-dessus se traduisent par une variété de mesures de contrôle des risques, qui comprennent, sans s'y limiter :

    a) Développer des politiques, procédures, normes et règlements
    b) Communiquer de façon efficace
    c) Éduquer, instruire, encourager le perfectionnement professionnel et la formation spécialisée
    d) S'assurer qu'un ensemble de valeurs fondamentales de l'organisation a été identifié, défini et diffusé au sein de l'organisation

e) Exiger un minimum de qualifications et/ou certifications pour les employés clés et les dirigeants
f) Rédiger des contrats solides et juridiquement stables (contrat de travail, entente avec les contractants, ententes de partenariat)
g) Clarifier les rôles grâce à la rédaction de descriptions de poste et de mandat pour les comités
h) Superviser et observer les employés, les bénévoles, les participants et les activités
i) Établir et diffuser des procédures pour gérer les inquiétudes, les plaintes et les différends
j) Mettre en œuvre un horaire pour l'inspection, l'entretien, la réparation et l'entretien de l'équipement
k) Préparer des procédures et protocoles pour les situations d'urgence et la gestion de crise
l) Utiliser des avertissements, des affiches, des ententes de participation et des formulaires de renonciation, s'il y a lieu
m) Souscrire à une couverture d'assurance appropriée aux activités et la réviser régulièrement

Rapport et communication

18. Pour s'assurer que la gestion des risques reste une priorité de Nordiq Canada et pour promouvoir une culture organisationnelle qui tient compte de la gestion des risques, la gestion des risques est un point permanent à l'ordre du jour de toutes les réunions régulières du conseil d'administration afin que le personnel (le cas échéant) et les membres de la direction puissent effectuer des mises à jour au besoin.

19. Nordiq Canada reconnaît que la communication est une part essentielle de la gestion des risques. Cette politique sera partagée avec les employés, le conseil d'administration, les comités et les bénévoles et Nordiq Canada encourage toutes les personnes à partager les enjeux et inquiétudes concernant la gestion des risques.

Assurances

20. Nordiq Canada souscrit à un programme d'assurance complet qui offre une couverture de responsabilité civile et pour les erreurs et omissions des administrateurs aux membres de la direction, aux administrateurs, au personnel, aux membres et aux bénévoles de Nordiq Canada. À chaque révision de la politique, Nordiq Canada consultera le fournisseur d'assurance afin de déterminer s'il y a des nouvelles lacunes, des problèmes ou des éléments qui doivent être pris en compte lors du renouvellement de la police. Tous les risques ne sont pas assurables. Cependant, dans le cadre de son engagement concernant la gestion des risques, Nordiq Canada réalisera toutes les étapes nécessaires pour s'assurer de souscrire à une couverture d'assurance pour toutes les activités essentielles.